

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L2121-11 du CGCT, Le Conseil Municipal de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 09 mars 2015, s'est réuni en **session ordinaire le 20 mars 2015 à 17h30** à la Mairie, sous la présidence de, Christophe CHARLES, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : André CHAPAT

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Nom	Prénoms	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
CHARLES	Christophe	Maire	X			X
CHAPAT	André	Premier adjoint	X		Mme Judic	X
JUDIC	Valérie	2 ^{ème} adjointe	X	Partie à 18h30		X
DEHAENE	Dominiq	3 ^{ème} adjoint	X			X
CALFAUD	Anne	4 ^{ème} adjointe	X			X
BEC	Annie	5 ^{ème} adjointe	X			X
HERICHARD	Lionel	Conseiller municipal délégué	X			X
PELLEGGRI	Anne	Conseillère municipale déléguée	X			X
TRUSCELLO-VIOLLET	Michelle	Conseillère municipale	X			X
BERTINI	Gérard	Conseiller municipal		X		X
LOCATELLI	Gérard	Conseiller municipal	X		Mr Bertini	X
PLAT	Sylviane	Conseillère municipale	X			X
BERIER	Vincent	Conseiller municipal		X		
KIEFFER	Nadine	Conseillère municipale	X			X
BOUVIER	Nathalie	Conseillère municipale	X			X
GUILLLOT	Jean-Pierre	Conseiller municipal	X			X
REBOUX	Agnès	Conseillère municipale	X			X
SEIGLE	Jacques	Conseiller municipal	X			X
MAS	Corinne	Conseillère municipale	X			X
TOTAL			17	3	2	18

I - PREAMBULE

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour du conseil.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire présente les grandes lignes du budget primitif.

« Dépenser moins et mieux, tel est notre objectif. L'époque du dépenser toujours plus, n'est pas dans notre politique municipale. Le premier ministre avait lancé un avertissement contre les collectivités dont les dépenses de fonctionnement augmentent de 3 % chaque année. Nous sommes de bons élèves, car le compte administratif 2014 laisse apparaître une baisse de 6,70 % sur les charges à caractère générale, une baisse de 4,40% sur les charges de gestion courante et une hausse de 1,08% sur les charges de personnel induite par le coût du partenariat avec le CLSH pour les NAP. Au budget primitif 2015 nous serons prudents en prévoyant un report d'excédent de fonctionnement 2014. Ceci nous permettra de garder une marge de manœuvre sur les dépenses, sachant que les recettes vont baisser en moyenne de 2 % et également de tenir nos engagements à savoir : ne pas augmenter la pression fiscale.

Notre budget 2015 est un budget sérieux, soucieux d'une bonne gestion des deniers publics, tout en préparant l'avenir avec de nouveaux investissements. La nouvelle municipalité peut montrer à ses concitoyens que le porte-monnaie de la commune de Luzinay est bien gardé.

L'endettement est surveillé, les taux des impôts communaux ne sont pas augmentés, conformément à nos engagements de campagne. Si l'on prend en compte les crédits reportés de 2014 (404 000 €), et une fois toutes les charges courantes de fonctionnement il reste un peu plus de 100 000 euros d'épargne brut, cette épargne résulte de la différence des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement.

En investissement, c'est une enveloppe de crédits de 1 M €. La poursuite d'une politique d'investissement indispensable pour aménager notre commune passe par notre aptitude à sauvegarder notre capacité d'autofinancement et permettrait d'enrichir nos bases fiscales en accueillant de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises ou en favorisant leur développement.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier est de 1 118 009,31 €, le coût de la dette est raisonnable car le taux d'intérêt moyen est 3.13 %. Notre capacité de désendettement 2015 de 11 ans indique notre solvabilité, il faut savoir que de 10 à 15 ans c'est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse donc cette durée reste bien en deçà. Tenir ce schéma d'équilibre a nécessité de faire appel à une pluralité des leviers : une recherche d'économie de gestion à tous les niveaux, la stabilisation de la masse salariale, des efforts sur les financements externes accordés au cas échéant.

Avant de poursuivre : « Pour faire des économies, il a été décidé de mutualiser des services des communes en créant les intercommunalités, avec à la clé des embauches pour gérer les nouveaux services. Sauf que dans les communes on n'a supprimé aucun emploi, résultat ça double ! Après le scrutin municipal, en règle générale les maires ont tendance à réaliser des embauches de complaisance. A Luzinay, nous nous sommes refusés à cette pratique. L'ancienne DGS a été mutée au 5 janvier 2015. Donc nous réussissons à stabiliser le coût de la masse salariale.

Pour 2015, les travaux de la rue des Allobroges sont lancés. Des études sont prévues pour le réaménagement partiel de la place ainsi que le projet de vidéo protection. Est lancé également, l'entretien de la voirie des chemins communaux, l'éclairage du gymnase, le mur du cimetière dégradé suite aux inondations, le chemin piétonnier d'Illins.... Une gestion saine, rigoureuse et soucieuse toujours soucieuse de l'intérêt général. »

II - COMPTE RENDU

- Le compte rendu du conseil Municipal du 6 février 2015 est approuvé à l'unanimité, à l'exception de Monsieur SEIGLE absent ce jour-là qui ne participe donc pas au vote.

III – DELIBERATIONS

D01 : OBJET : Vote du compte administratif de la commune pour l'exercice 2014

Sous la présidence de Madame Valérie JUDIC, Adjointe aux finances, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 de la Commune annexé à la présente délibération.

- Dépenses de fonctionnement : 1 370 065.09€
- Recettes de fonctionnement : 1 631 796.56€

Résultat de clôture 2014 en fonctionnement de : 261 731.47€

- Dépenses d'investissement : 165 369.39€
- Recettes d'investissement : 232 561.04€

Résultat de l'exercice 2014 en investissement de : 67 191.65€

L'excédent d'investissement 2013 s'élevait à 137 663.63€

Donne un résultat de clôture 2014 en investissement de 204 855.28€

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré comme suit :

POUR : 14
CONTRE :
ABSTENTION : 3 A. REBOUX – J. SEIGLE – C. MAS
UNANIMITE

DECIDE d'approuver le compte Administratif 2014 de la Commune annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte de gestion 2014 du Trésorier.

AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

D02 : OBJET : Vote du compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014

Madame Valérie JUDIC, Adjointe aux finances, chargée de la préparation des documents budgétaires, présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2014 du Trésorier. Considérant la conformité de la balance présentée par Monsieur le Trésorier avec les écritures du compte administratif de la commune dont les résultats de clôture 2014 sont :

- En fonctionnement : 261 731.47€
- En investissement : 204 855.28€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré comme suit :

POUR : 15
CONTRE :
ABSTENTION : 3 A. REBOUX – J. SEIGLE – C. MAS
UNANIMITE

DECIDE d'approuver le compte de gestion 2014 du Trésorier annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte administratif de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

D03 : OBJET : Affectation du résultat 2014 de la commune

Madame Valérie JUDIC, Adjointe aux finances, présente les résultats de l'exercice 2014 pour la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 261 731.47€ et après en avoir délibéré comme suit :

POUR : 15
CONTRE :
ABSTENTION : 3 A. REBOUX – J. SEIGLE – C. MAS
UNANIMITE

DECIDE de valider l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014, pour la Commune, suivant la présentation faite ci-dessous :

Résultat de fonctionnement de l'exercice à affecter	261 731.47€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	62 111.97€
Affectation en investissement (1068)	199 619.50€
Solde d'exécution d'investissement en excédent (ligne R001)	204 855.28€

AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

D04 : Objet : Taux des trois taxes locales 2015

Madame Valérie JUDIC, Adjointe aux finances, présente les taux de taxes locales pour l'exercice 2015 et précise, comme annoncé dans le projet de mandat, qu'il ne sera appliqué aucune augmentation.

Taxe d'habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
11.00 %	26.05 %	50.04 %

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :
UNANIMITE

DECIDE d'approuver ces trois taux de taxes locales.

AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

D05 : Objet : Budget primitif de la commune pour l'exercice 2015

Madame Valérie JUDIC, Adjointe aux finances, présente le budget primitif 2015. Elle indique que les comptes s'équilibrent à 1 614 606.73€ en fonctionnement et à 1 013 971.12€ en investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré comme suit :

POUR : 15
CONTRE :
ABSTENTION : 3 A. REBOUX - J. SEIGLE - C. MAS
UNANIMITE

APROUVE le budget de fonctionnement 2015,
APROUVE le budget d'investissement 2015,

AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Madame REBOUX, fait remarquer qu'elle regrette que la commission des finances n'ait organisé aucune réunion spécifique au budget Si tel avait été le cas, l'opposition aurait pu voter favorablement le budget proposé.

Monsieur le Maire a indiqué qu'à l'avenir la commission des finances se réunira bien au moins une semaine avant le vote du budget. Il fait remarquer que les élus ont été avertis qu'ils pouvaient consulter les documents disponibles en mairie dès le mercredi 18 mars au matin.

Madame REBOUX a demandé des précisions sur les charges de personnel et sur les montants des subventions accordés aux associations. Des éléments de réponse ont été apportés par Monsieur le Maire et par Monsieur DEHAENE, adjoint aux associations.

D06 : Objet : MAPA Chemin d'Illins

Monsieur CHAPAT Premier Adjoint explique que suite à la donation à la commune de la parcelle 810 sections A de Monsieur BOISSON et afin de concrétiser le projet d'un sentier sécuritaire d'Illins, il convient donc de lancer un Marché à Procédures Adaptées portant sur la « Création d'un chemin piétonnier »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés publics ;

Considérant la procédure de MAPA ;

Vu l'examen en Fonction Thématique et l'avis favorable du Conseil des Adjoints,

Monsieur CHAPAT propose de :

Article 1 : De **DECIDER** le lancement d'un Marché à Procédures Adaptées portant sur la « Création d'un chemin piétonnier » ;

Article 2 : Ce marché à Prix Global et Forfaitaire est évaluée à environ 22.000 euros.

Article 3 : d'**AUTORISER** Monsieur Le Maire, pour la durée de son mandat à signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré comme suit :

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

DECIDE le lancement d'un Marché à Procédures Adaptées portant sur la « Création d'un chemin piétonnier » ;

AUTORISE Monsieur Le Maire, pour la durée de son mandat à signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce marché.

D07 : Objet : Entretien des voiries d'intérêt communautaire : renouvellement pour une durée d'un an de la convention avec ViennAgglo pour la mise à disposition d'une partie des services communaux.

Monsieur CHAPAT Premier Adjoint explique, que lors du transfert de compétence Voirie en 2004, il avait été décidé que la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois puisse bénéficier d'une mise à disposition d'une partie des services de ses communes membres pour réaliser des missions d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Afin de régir les conditions techniques et financières de cette mise à disposition, une convention d'une durée de 5 ans a été établie avec ViennAgglo. La convention du 1^{er} janvier 2010 est arrivée à terme le 31 décembre 2014 et doit être renouvelée.

Toutefois, il est nécessaire aujourd'hui de réétudier précisément les conditions de mise à disposition appliquées depuis 2004 et de réaliser un bilan des missions exécutées par la commune au titre de la compétence voirie.

Ainsi, il est proposé de :

- Renouveler à l'identique la convention au 1^{er} janvier 2015 pour une durée d'un an ; le coût des missions assurées par la commune pour 2015 correspondra au coût réel des missions au 1^{er} janvier 2014 ;
- Signer une nouvelle convention au 1^{er} janvier 2016, pour laquelle des réajustements pourront être opérés en fonction des résultats de l'étude réalisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré comme suit :

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

APROUVE : les conditions de mise à disposition partielle des services communaux pour des missions d'entretien des voiries d'intérêt communautaire sont définies par convention passée avec ViennAgglo.

ACCEPTE : la convention conclue pour une durée d'un an et prendra effet au 1^{er} janvier 2015

AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

D08 : OBJET : Contrat d'assurance des risques statutaires

Madame Anne PELLEGRINI, conseillère déléguée au personnel expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire à un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et que le Centre de gestion de l'Isère peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :
UNANIMITE

APPROUVE : que la commune charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL :
Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/longue durée, Maternité.
- Agents non affiliés à la CNRACL :
Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Régime du contrat : capitalisation.

AUTORISE Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

Commission « voirie » du 12 mars 2015

Travaux d'urgences retenus dans le programme 2015 Vienn'Agglo

- Chemin des Source	14.714,44€ TTC
- Carrefour Route de Villeneuve/Route de la Garenne	6.121,40€ TTC
- Route des Etangs (enrobement)	1.845,32€ TTC
- Emplois partiels	10.458,79€ TTC

La commission se réunira prochainement pour arrêter le programme définitif qui sera réalisé par Vienn'Agglo.

Travaux à réaliser par le tracto-pelle Vienn'Agglo

- Chemin de la Lombardièrre
- Vieille route du Plan

Attribution de différents travaux

- Chemins ruraux	- La Garenne Nord	3.387,00€ TTC
	- Fourgeon Nord	5.380,00€ TTC

Attribués à l'ENT. DUMAS

- **Enrochement + de 20 m d'enrobé chemin La Cria**

Attribué à l'ENT. RAMBAUD pour l'enrochement et à l'ENT. DUMAS pour l'enrobé.

- **Enlèvement terre tir aux pigeons** (en attente devis coût approximatif 11.000,00€)

- **Nettoyage Combes FAVAS**

3.520€ TTC

Attribuée à l'ENT. RAMBAUD

- **Fossé tir aux pigeons**
Attribuée à l'ENT. RAMBAUD

903,00€ TTC

Travaux rue des Allobroges faits par la Communauté d'Agglomération.

- L'entreprise Serpollet, pour le SEDI, a débuté les travaux. Néanmoins certaines difficultés sont apparues suite aux nombreux réseaux existants, difficultés également avec l'emplacement des logettes par rapport à des haies.

- Demande à l'occasion des travaux de mettre une lampe d'éclairage public à l'angle Azzopardi, (Route du Lotissement/Route Communale).

Commission « bâtiment » du 12 mars 2015

Réfection du sol des Arcades suite à inondation du 12 octobre 2014

- Sévenne-carrelage retenu (M. Sarroia) - 13.950,00€ ou 15.469,80€ TTC
(Suivant choix des carreaux)

Petit rappel, l'assurance rembourse à la commune 12.750,00€ si les travaux sont effectués et une remise de % si ceux-ci ne sont pas réalisés

Réfection sol entrée école maternelle

Faire faire plusieurs devis - en attente -

Commission « cadre de vie du 18 mars 2015

Travaux ONF retenus

Elagage peupliers ver le tir aux pigeons pour une meilleure commercialisation des bois dans les années futures soit : 2.729,27€ TTC

Fleurissement :

⇒ Le choix des espèces à été fait au cours de cette réunion, Vincent Vallesella, employé municipal a donné quelques précisions techniques.

La volonté de la commission est d'apporter plus de couleur, et surtout plus d'espèces retombantes dans les jardinières. En matière d'entretien, il est essentiel de préserver les actuels espaces verts et les massifs de fleurs qui ornent notre village.

⇒ Pour ce qui est de l'espace situé le long de la route du 19 mars, il sera cette année implanté en jachère florale très dense.

L'état du terrain, son infestation de chiendent, un mauvais choix des espèces implantées ne permet pas un fleurissement convenable.

Cet espace sera bien sur inclus et réétudié dans l'aménagement de la place de la mairie, à l'automne 2015.

• Constitution d'un comice agricole

Dominique DEHAENE, Adjoint à la Culture et aux associations, dans le cadre de la commission Culture prévoit d'organiser de nouveau, un comice agricole. Ce comice pourrait être organisé fin août 2016 ou début septembre 2016.

Pour ce faire une association dénommée : "Luzinay Comice Agricole 2016" a été créée.

Le bureau voté à l'unanimité est le suivant :

- Président : Nicolas Guinet
- Vice Présidents : Gérard Locatelli Jean Marc Losanna
- Trésorier : Dominique Dehaene
- Adjoint : Maurice Cuzin
- Secrétaire : Jean Pierre Guillot
- Adjoint : Christian Cataldi
- Membres du bureau : André CHAPAT, Gérard BERTINI, Michel TREMOUILHAC

D'autre part toutes les communes de ViennAgglo ainsi que du canton d'Heyrieux ont été mis au courant de notre projet.

Certains étaient d'ailleurs présents à nos premières réunions.

Le Comité des Fêtes de Luzinay a également été invité à participer à cette manifestation. Un appel à toutes les bonnes volontés a été lancé car le projet va nécessiter des besoins humains et de l'énergie. Le dernier comice a eu lieu à Luzinay en 1965 !!!!

Dominique DEHAENE fait un retour sur le Festival de l'humour. Les passages d'Eric Blanc et de Gad à Luzinay le 13 mars 2015, ont été très appréciés par le public.

Gérard LOCATELLI, Conseiller municipal indique que ce Comice agricole permettra une meilleure mixité du monde agricole avec le monde citoyen.

Sur un autre point, Gérard LOCATELLI, soulève à nouveau le risque des inondations avec le problème d'entretien des fossés bordant la départementale, à proximité des équipements sportifs. André CHAPAT et Sylviane PLAT précisent que ce dossier fait l'objet de toutes les attentions. Ils sont très actifs auprès du syndicat des rivières des 4 vallées. Leur implication a permis d'avancer sur ce dossier. D'importants travaux doivent débuter fin 2015 sur les ruisseaux du Maras, du Joux et une partie du Mons. A ce propos, une information en direction des habitants est à paraître dans le prochain magazine municipal. En tout état de cause, le Conseil général également concerné, sera à nouveau sollicité pour l'entretien des fossés.

Monsieur le Maire informe enfin l'assemblée du succès de la pièce de théâtre les Bigoudènes, organisée par le CCAS. Les recettes du spectacle permettront de financer les projets sociaux de la commune. Avant de conclure sur le CCAS « Lundi 16 mars, le conseil d'administration du CCAS s'est réuni pour le vote du compte administratif 2014, le vote du compte de gestion 2014, l'affectation du résultat 2014 et le vote du budget pour l'exercice 2015. Le règlement intérieur est prêt. Il sera mis au vote lors du prochain conseil d'administration.

Clôture de séance à 19h30
Fait à Luzinay le 20 mars 2015

Christophe Charles
Maire

